ECOLE MATERNELLE

Rue des Sports
66800 SAILLAGOUSE
Tél. : 04.68.04.79.29
Fax : 04.68.04.05.57 (Mairie)

Année scolaire 2016 - 2017

LIVRET D'ACCUEIL



Les Enseignants

Directrice : Mme Elisabeth CROS

Classe de PS (Petite Section) et MS (moyenne section):
Mme Isabelle PLANCHAND

Classe de TPS (Toute petite section)/PS (Petite section) et GS (Grande Section) : Mme Elisabeth CROS

Le Personnel des Ecoles

Mme Francine BŒUF
Mme Pilar CABALLERO
Mme Nicole COMES
Mme Patricia PALAU
Mme Chantal TESSONNEAUD
Mme Anne-Marie VIDES-NOVOA

Organisation

HORAIRES

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 45. (Lundi-Mardi-Jeudi)
De 9 h 00 à 12 h 00 (mercredi et vendredi)
Les enfants sont accueillis par les enseignants dans les locaux de la maternelle de 8 h 50 à 9 h 15 et l'après-midi de 13 h 45 à 14 h 00.
Au-delà de ces horaires, l'école est fermée et les enfants n'ont pas le droit de sortir.
En fin de classe, les enfants sont remis en main propre aux parents ou aux personnes dûment autorisées par écrit.

GARDERIE – ETUDE :

- le matin, garderie de 7 h 30 à 8 h 50 à la Maternelle (pour les élèves inscrits)
- entre 12 h et 12 h 30 (au plus tard), attente surveillée gratuite permettant ainsi aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas de midi (du lundi au vendredi)
- en fin de journée, garderie de 16 h 45 à 18 h 30 à la maternelle (pour les inscrits)
    - Après la garderie, l'enfant sera remis, soit à l'un des parents, soit à une personne majeure, dûment autorisée par les parents (autorisation écrite + copie de la pièce d'identité)

ABSENCE DES ELEVES :

Les parents doivent impérativement prévenir le jour même la maîtresse de toute absence de leur enfant (le vendredi, jour des activités périscolaires, penser aussi à prévenir la mairie de toute absence). En cas d'absence en cours de journée (si possible prévenir la veille ou le matin), les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école.
Lors du retour de l'élève, un mot d'explication sera présenté à l'enseignant.

RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS :

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent aussi rencontrer les enseignants.
Dans le cas des parents séparés, les adresses du père et de la mère sont indispensables.

CAHIER DE LIAISON :

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées dans ce cahier doivent être datées et signées par les parents. Cela permet de vérifier si tous les parents ont été informés.

VÊTEMENTS :

Il est demandé de marquer les vêtements (et les sous-vêtements) des enfants (au stylo à bille sur l'étiquette).

ASSURANCE :

Une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident est obligatoire pour les activités scolaires en dehors des horaires normaux (ski, sorties…) et pour les activités périscolaires du vendredi après-midi.

COOPERATIVE DE CLASSE :
La cotisation est de 15 € pour un enfant et de 13 € par enfant si plusieurs enfants sont scolarisés dans la même école (maternelle ou primaire). Le chèque est à établir à l'ordre de : Coopérative scolaire.

EFFECTIFS :
A l'heure de la rentrée 2016 : les effectifs se décomposent comme suit :

TPS	PS	MS	GS
3	23	13	11

CONSEIL D'ECOLE :
Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu au mois d'octobre (par correspondance uniquement). Merci de transmettre votre candidature à l'école maternelle avant le 30 Septembre 2016.

SPORT :
Les parents souhaitant participer à l'encadrement des activités « natation » ou « ski » sont priés de s'inscrire très rapidement. Un agrément est nécessaire.
La présence de parents est vivement souhaitée par les enseignants et pour toutes les classes car elle est indispensable au déroulement des activités.
Pour demander l'agrément, fournir un extrait du casier judiciaire (www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20), et remplir l'imprimé (à retirer à l'école).

CANTINE :
Les enfants sont accueillis à la cantine à partir de 3 ans.
Les fiches d'inscription sont à retirer à la Mairie de Saillagouse.
Le repas se déroule dans les locaux du restaurant « le Crapahuteur ».
L'appel se déroule à 9 heures à l'école. Passé cet horaire, si vous souhaitez que votre enfant bénéfice du repas cantine, il faut se rendre à la maternelle directement pour l'inscrire.

ACTIVITES PERISCOLAIRES :
Madame la Rectrice d'Académie a renouvelé l'autorisation pour que les activités périscolaires se déroulent le vendredi après-midi de 13 h 45 à 16 h 45.
Les enfants souhaitant y participer devront être inscrits (soit pour l'année scolaire, soit par période trimestrielle). Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie.
Les activités sont gratuites, elles sont dispensées par des professionnels de l'animation, des sportifs diplômés d'Etat, des bénévoles et du personnel communal titulaire du BAFA.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) ET TRAITEMENTS MEDICAUX :

Les enfants nécessitant un suivi particulier du fait d'un trouble de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) ou protocole en cas d'urgence doivent faire l'objet d'un PAI. Ce document doit IMPERATIVEMENT être signé par le Maire et copie jointe à l'inscription de votre enfant s'il fréquente la cantine et/ou les activités périscolaires dites NAP.

Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'élève pourront être diffusées auprès de l'équipe éducative pour assurer sa sécurité.

Il appartient donc à la famille de prendre contact avec la mairie pour en aviser le service éducatif dès la rentrée scolaire.

Rappel : Le PAI n'est valable qu'une année scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

CANTINE SCOLAIRE



CANTINE SCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNÉ EN MAIRIE

1 – Structure fonctionnement :
La cantine scolaire est un service assuré par les agents communaux sous la responsabilité du Maire.

2 – Les bénéficiaires :
Les parents dont les enfants sont inscrits à l'école élémentaire et maternelle (à partir de 3 ans) peuvent demander leur inscription à la cantine.

3 – Règlement des factures :
Depuis la rentrée scolaire 2015, la Mairie assure la gestion du service cantine à la place du Syndicat Intercommunal.
Dorénavant, les repas seront réglés à l'avance par les familles auprès de la Mairie de Saillagouse. Une majoration de 10 % est appliquée pour tout paiement au-delà du 15 du mois dû.
Faute d'inscription ou de règlement, l'enfant ne pourra pas bénéficier de ce service.
En outre, ne sont décomptées que les absences justifiées (certificat médical) au-delà de 10 jours consécutifs.

Trois possibilités :

- soit le règlement pour un mois à 57.00 € par enfant
- soit le règlement au repas à 4.50 € pour les inscriptions régulières (par exemple, tous les lundis et mardis)
- soit le règlement d'un repas à 6 € pour une inscription exceptionnelle et ponctuelle

(Règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public)

Dès le jeudi 1er septembre, votre enfant peut manger à la cantine, le paiement de régularisation sera effectué au plus tard le lundi 5 septembre à la mairie directement.

4 – La gestion :
L'appel pour la cantine se déroule tous les matins à 9 heures. **ATTENTION** : tout enfant inscrit devra obligatoirement être présent au moment du repas (sauf exception à signaler le matin à la mairie).
Un enfant non inscrit ne peut donc pas manger à la cantine.
Si un évènement exceptionnel (motivé et justifié) vous oblige à laisser votre enfant à la cantine bien qu'il ne soit pas inscrit, vous devez en informer la Mairie (04.68.04.72.89) le plus rapidement possible et toujours est-il avant le repas.
Ce règlement est établi afin de mieux assurer la sécurité de votre enfant.
Afin d'assurer une meilleure gestion du service, les modifications (inscription ou annulation en cours d'année) doivent obligatoirement être effectuées auprès de la Mairie de Saillagouse et être signalées au directeur de l'école.

5 – Aspect médical :
Les agents de restauration et de surveillance ne sont pas autorisés à administrer un médicament. Les limites de prestation du fournisseur des repas ne permettent pas de régime alimentaire particulier. Un enfant atteint d'une allergie sévère pourra exceptionnellement être autorisé à consommer un panier repas préparé par ses parents (après décision du Maire, sur présentation d'une ordonnance médicale et la mise en place d'un projet d'accueil individualisé co-signé par le responsable de la cantine, les parents, le Maire et le médecin). En cas d'allergie alimentaire simple, fournir un certificat médical à la mairie.

6 – la discipline :
Tout débordement est inscrit sur un cahier de bord. Le personnel intervient envers les fauteurs de trouble lorsque les propos tenus ou les comportements deviennent impolis ou dépassent ce qui peut être attendu de ce moment privilégié de détente qu'est le repas.
Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel de la cantine intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.
Le Maire engagera la mise en œuvre des sanctions suivantes :

A – avertissement adressé par lettre notifiée aux parents
B – exclusion temporaire de 1 à 2 jours de la cantine scolaire
C – exclusion définitive de la cantine scolaire

- ✓ En cas de problème à la cantine, n'hésitez pas à en faire part à la mairie, un petit différent peut être solutionné rapidement et éviter ainsi une aggravation.

Le présent règlement intérieur du restaurant scolaire doit être signé par les parents et le Maire.

Nom et prénom de l'élève : ……..

Les parents ou le Responsable de l'élève

Le Maire,

Il est demandé aux parents dont les enfants sont inscrits occasionnellement, de prévenir l'école au plus tard le JEUDI de la semaine précédente.

Merci de joindre un exemplaire signé
de la fiche d'inscription à la cantine

GARDERIE

ETUDE



PERSONNEL

Le matin et le soir, la garderie de la maternelle est assurée par Mme Francine BŒUF et Mme Chantal TESSONNEAUD.

MODALITES D'INCRIPTION

Pour que votre enfant puisse bénéficier de la garderie étude (matin ou soir), vous devez acquérir une carte d'étude auprès de la Mairie de Saillagouse.
Eu égard aux trop nombreux impayés, tout enfant n'ayant pas de carte ne pourra pas être accepté en garderie.
Tarifs : 2 € le matin, 2 € le soir

3 € par enfant (les 2 garderies) au-delà de deux enfants fréquentant la garderie
3 € si l'enfant vient matin et soir de la même journée

ATTENTION :
Garderie du matin : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi
Garderie du soir : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

HORAIRES

Le matin et en fin de journée, l'accueil se situe dans les locaux de l'école maternelle de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 45 à 18 h 30.

Les enfants doivent être récupérés par l'un des parents dans la salle d'étude directement avant 18 h 30.

Dans le cas où l'un des parents ne pourrait pas venir chercher son enfant, une autorisation écrite au nom de la personne venant le récupérer est OBLIGATOIRE.

Commune de SAILLAGOUSE

FICHE DE LIAISON GARDERIE - ETUDE

(A RAMENER EN MAIRIE DE SAILLAGOUSE **AVANT LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE**)

NOM de l'enfant : .....

Prénoms : .....

Classe : .....

NOM du (ou des) responsable(s) de l'enfant :

.....

.....

N° à appeler en cas d'urgence :

.....

.....

.....

.....

Signature,

AUTORISATION

Je soussigné,

M……,

Parent 1/Parent 2 de l'enfant ……

Autorise

M……(*)

Ou

M……(*)

à venir chercher mon enfant à la sortie de la garderie ou de l'étude.

(*) joindre une copie d'une pièce d'identité

A……Le …….

(nom, prénom, signature)

La présente autorisation est à remettre à l'agent chargé de la garderie ou de l'étude, ou à la mairie de Saillagouse
(à détacher et utiliser suivant vos besoins)

AUTORISATION

Je soussigné,

M……,

Parent 1/Parent 2 de l'enfant ……

Autorise

M……(*)

Ou

M……(*)

à venir chercher mon enfant à la sortie de la garderie ou de l'étude.

(*) joindre une copie d'une pièce d'identité

A……Le ……**.**

(nom, prénom, signature)

La présente autorisation est à remettre à l'agent chargé de la garderie ou de l'étude, ou à la mairie de Saillagouse
(à détacher et utiliser suivant vos besoins)

ACTIVITES

PERISCOLAIRES



PERSONNEL

Les activités périscolaires sont dispensées par des professionnels de l'animation, des sportifs diplômés d'Etat, des bénévoles et du personnel communal titulaire du BAFA.

MODALITES D'INSCRIPTION

Tous les enfants (maternelle et primaire) peuvent participer à ces activités, à la condition d'être inscrits (soit pour l'année scolaire, soit par période) à la mairie.

Période 1 : du vendredi 2 septembre au vendredi 14 octobre 2016
Période 2 : du vendredi 4 novembre au vendredi 16 décembre 2016
Période 3 : du vendredi 06 janvier au vendredi 03 février 2017
Période 4 : du vendredi 24 février au vendredi 31 mars 2017
Période 5 : du vendredi 21 avril au vendredi 7 juillet 2017

TARIFS

Les activités sont gratuites mais **L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE**

HORAIRES

Le vendredi de 13 h 45 à 16 h 45

LIEU

En fonction des activités, celles-ci peuvent se dérouler :

- à la salle polyvalente François Ester,
- sur les courts de tennis extérieurs,
- au stade municipal
- dans des salles communales (mairie, médiathèque…)
- dans les locaux de l'école maternelle (le temps de sieste est assuré)

DISCIPLINE

Les intervenants veillent au respect des biens et des personnes. Ainsi, ils interviennent auprès des fauteurs de trouble, des enfants tenant des propos (ou des comportements) impolis ou déplacés.

En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement.

ACTIVITES

Des activités diverses et complémentaires seront proposées :

Arts plastiques :

- peinture, collage, modelage…

Autour de l'image et du livre :

- contes, théâtre, photos…

Vivre ensemble :

- jeux collectifs, temps de parole, chant
- activités de plein air

Motricité et expression corporelle :

- histoires
- parcours sensoriels, relaxation, parcours moteurs, danse

FICHE D'INSCRIPTION

Nouvelles Activités Périscolaire
Année scolaire 2016 - 2017



Nom de l'enfant : ……

Prénom de l'enfant : ……

Date de naissance : ……

Classe : ……..

Nom du représentant légal (1) : ……

Tél : personnel :…….professionnel : ……

Adresse : ……..

Nom du représentant légal (2) : ……

Tél :personnel :…….professionnel :……

Adresse :……
En cas d'urgence, prévenir : ……Tél : ……

☐ participera aux activités du temps périscolaire (N.A.P.) toute l'année

☐ participera aux activités du temps périscolaire (N.A.P.) le vendredi de 13h45 à 16h45 (pour la période 1, du 02.09.2016 au 14.10.2016) (pour les sessions suivantes, **réinscription obligatoire** à la mairie avant le début du prochain cycle)

☐ ne participera pas aux activités du temps périscolaires (N.A.P.)

ATTENTION TOUT ENFANT INSCRIT NE SERA LIBÉRÉ QU'A LA FIN DES ACTIVITÉS SOIT 16 h 45

Votre enfant présente-t-il des contre-indications à la pratique de certaines activités :

☐ OUI
☐ NON

Si oui, lesquelles :

……

Date et signature des représentants :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,

PARENT 1 : M……(NOM, Prénom)

PARENT 2 : M……. (NOM, Prénom)

Responsables légaux de l'enfant (NOM, Prénom) : …….

AUTORISE(rayer les mentions inutiles)

- à participer aux activités dans le cadre des NAP
- à participer aux activités impliquant des déplacements, qu'ils soient à pied ou en autobus
- à être photographié ou filmé dans le cadre des NAP afin d'illustrer des supports de communication (journal, affiches, site web…) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant, et ce, à titre gratuit. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.

M'ENGAGE

- à ce que mon enfant participe de manière assidue aux activités auxquelles il est inscrit.

Mention « lu et approuvé »
Date et signature des parents

☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul le vendredi après 16 h 45 (exclusivement pour les enfants de l'école primaire).

☐ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul le vendredi après 16 h 45

Dans la négative, j'autorise les personnes majeures désignées ci-dessous à venir chercher mon enfant à la fin du NAP (vendredi à 16 h 45) en cas d'empêchement de ma part :(la personne devra présenter une pièce d'identité lors de la récupération de l'enfant)

Nom : ……..Prénom : ……
Tél : ……..Lien avec l'enfant : ……..……
Nom : ……..Prénom : ……
Tél : ……..Lien avec l'enfant : ……..……
Nom : ……..Prénom : ……
Tél : ……..Lien avec l'enfant : ……..……
Nom : ……..Prénom : ……
Tél : ……..Lien avec l'enfant : ……..……

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2016-2017

1-ENFANT :

NOM : ……Prénom : ……

Date de naissance : ……

Adresse 1 : ……

Adresse 2 : ……

Nom de l'assuré : ……

N° sécurité sociale : ……

Nom, Adresse et Téléphone du médecin traitant : ……

……

……

……

2-VACCINATIONS : (se référer au carnet de santé ou joindre une copie de la page de vaccination dudit carnet)

Vaccins obligatoires	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	DATE
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		ROR	
Poliomyélite		Coqueluche	
ou DT Polio		BCG	
ou Trétracop		Autre (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre le certificat médical de contre indication

3-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

- L'enfant suit-il un traitement médical de longue durée :
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

ATTENTION : le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments

- L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?
  - ☐ Rubéole
  - ☐ Oreillons
  - ☐ Coqueluche

☐ Scarlatine
☐ Varicelle
☐ Rougeole
☐ Autres (préciser)

- L'enfant fait-il l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) dans le cadre scolaire :

☐ OUI (joindre une copie du PAI)
☐ NON

- Allergies :

☐ Asthme
☐ Allergies alimentaires
☐ Allergies médicamenteuses
☐ Autres :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : ……
……
……

4-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, appareil dentaire, auditif… (préciser) :
……

……

5-RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Je soussigné,……
responsable légal de l'enfant……
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation…) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date et Signature

DOCUMENTS A RETOURNER EN MAIRIE

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives
- L'autorisation parentale remplie, datée, signée
- Si nécessaire, copie de la page des vaccinations du carnet de santé
- Si un enfant à un PAI, copie du PAI OBILGATOIRE